

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2007**

Délibération
n° 2007.06.207

**Avis de la ComAGA
sur le programme
de développement
et de modernisation
d'itinéraires (PDMI)**

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Lionel MERONI à Jean DUMERGUE, Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean-Pierre GRAND à Alain PIAUD, Gérard MARQUET à François ELIE, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

Rapporteur : Monsieur le Président

AVIS DE LA COMAGA SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ET DE MODERNISATION D'ITINERAIRES (PDMI)

Le 17 avril 2007, le Préfet de Région a envoyé un courrier au Président de la ComAGA concernant l'établissement des programmes de développement et de modernisation d'itinéraires (PDMI).

La future programmation routière sur le réseau dont l'Etat conserve sa responsabilité est établie en fonction du recensement déjà effectué qui a mis en évidence de très fortes attentes tant en nombre d'opérations qu'en délais de réalisations.

En complément de ce recensement (voir liste en annexe) et avant que l'Etat n'arrête son programme, le Préfet de Région souhaite connaître l'avis des élus des collectivités territoriales sur le niveau de priorité des opérations ainsi que l'ordre souhaitable de leur réalisation en considération des enjeux locaux et des projets de développement des territoires.

Les avis doivent être transmis au Préfet en juillet 2007.

Ce programme routier concerne en Poitou-Charentes, 2 axes :

- la RN10 : liaison Poitiers – Saint André de Cubzac dont l'objectif est d'achever la mise à 2x2 voies avec l'aménagement de la section Reignac – Chevanceaux (10 kms) et d'engager les mises aux normes route express avec la suppression des carrefours à niveau ;
- La Route Centre Europe Atlantique (RCEA) par les RN 141 et 150 dont l'objectif à terme est une route express à 2x2 voies.

Pour l'agglomération d'Angoulême, la priorité essentielle liée à nos enjeux d'aménagement et de développement est l'achèvement du tronçon RN10 – sortie de La Vigerie sur la RN141.

En effet, la ComAGA est située à l'intersection des 2 principaux axes routiers régionaux RN 10 et RN 141. Ces 2 routes nationales supportent un trafic de plus en plus important lié aux liaisons Nord – Sud et Nord Est – Sud Ouest.

L'intersection de ces 2 routes nationales doit être traitée en priorité pour une plus grande sécurité routière et une meilleure lisibilité du réseau. Son amélioration permettra d'aborder les évolutions de trafic liées aux aménagements en amont et en aval de notre agglomération.

Les enjeux locaux vis à vis de ce projet sont nombreux :

L'ensemble des projets structurants nécessaires au développement et à l'attractivité de l'agglomération a été conçu en prenant en compte dans les études préalables, une mise en service de la RN141 tronçon Epineuil – sortie de La Vigerie pour 2007 au plus tard. Il s'agit :

- du Centre Nautique Patinoire (Nautilus) ;
- du Parc des Expositions et des Manifestations ;
- et surtout du Parc d'Activités Euratlantique de 50ha qui sera connecté à l'échangeur de Villesèche dès la fin de l'année 2008 ;

La LGV

La Ligne à Grande Vitesse Bordeaux – Paris va modifier sensiblement dès 2013 les modes de déplacements de l'ensemble du département de la Charente et de certains départements limitrophes.

Le positionnement de la gare à Angoulême nécessite des accès rapides et lisibles depuis les villes voisines pour leurs habitants qui prendront la LGV.

Les usagers de Cognac et de l'ouest du département devront pouvoir accéder très aisément à la gare.

Le tronçon de l'Epineuil – sortie de La Vigerie est donc un élément indispensable au succès de la LGV, à la rentabilité immédiate de la gare d'Angoulême, ce qui sera un argument essentiel pour maintenir à terme le nombre de dessertes de la gare au niveau de celui annoncé dans les études.

Tous les atouts doivent être réunis le plus vite possible pour que l'arrivée de la LGV à Angoulême soit véritablement un vecteur de développement de l'agglomération et du département.

Le bi-pôle économique Angoulême Cognac

Le rapprochement entre les territoires angoumoisins et cognaçais est un enjeu majeur pour le développement des activités liées entre autres au design packaging impliquant les professionnels de l'emballage et du pôle image.

La création du syndicat mixte des aéroports de Charente regroupant le Conseil Général, les deux CCI, les EPCI d'Angoulême et de Cognac et la Cdc Braconnne et Charente est un signe fort de ce rapprochement.

C'est la mise à 2x2 voies de la RN 141 entre l'Epineuil et Cognac qui constitue l'enjeu majeur de la prochaine décennie : l'inter-modalité à Angoulême et liaison rapide entre Angoulême et Cognac.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus,

Je vous propose :

DE DEMANDER au Préfet de Région que l'achèvement de l'aménagement de la section RN10 – Epineuil – sortie de La Vigerie de la RN141 soit considéré comme prioritaire dans le cadre des Programmes de Développement et de Modernisation d'Itinéraires (PDMI) et puisse être réalisé dans les meilleurs délais possibles.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 juillet 2007	<u>Affiché le :</u> 06 juillet 2007